



Centre de Gestion
Fonction Publique
Territoriale du Lot

Missions facultatives de conseil et assistance en ressources humaines

2025

Tarifs des prestations

Adoptés par le conseil d'administration en date du 12/06/2025

Tarifs horaires de référence *		
Niveau de l'intervention	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
Niveau 1- Activité courante	80€/h	100€/h
Niveau 2- Expertise	110€/h	130€/h

**Les tarifs horaires varient selon l'envergure et le degré d'expertise nécessaires au projet de la collectivité. Ils sont détaillés sur la proposition d'intervention. Le tarif appliqué sur la facture est celui en vigueur au moment de la signature de la proposition d'intervention.*

Les temps de déplacement sont comptabilisés comme du temps de mission dans la proposition d'intervention.

Ces tarifs pourront être majorés de frais de restauration et d'hébergement le cas échéant, comptabilisés au réel dans la limite des taux fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié, fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'état.